

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

RECRUTEZ UN
ELEVE-INGENIEUR



RECRUTEZ UN-E INGENIEUR EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'INSA Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP). L'école, dont les origines remontent à 1875, a rejoint le Groupe INSA en 2003.

Grande école d'ingénieurs et d'architectes sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ses formations d'ingénieurs sont accréditées par la commission des titres d'ingénieur.

Depuis 2017, son Centre de formation continue propose aux entreprises de recruter un élève-ingénieur en contrat de professionnalisation pour sa dernière année de formation.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les périodes cumulées représentent en moyenne 12 mois au service de l'entreprise qui peuvent faire l'objet d'un contrat de professionnalisation.

En 2021-2022 la 5^e et dernière année de formation des élèves-ingénieurs s'organise de la façon suivante :

S9 + PRT

	sept-21				oct-21				nov-21				déc-21				janv-22					
	s35	s36	s37	s38	s39	s40	s41	s42	s43	s44	s45	s46	s47	s48	s49	s50	s51	s52	s1	s2	s3	s4
lun	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24
mar	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25
mer	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26
jeu	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27
ven	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	31	07	14	21	28

possibilité de démarrage du contrat

travail à l'école

travail en entreprise

évaluation à l'école

S10 + PFE

	févr-22				mars-22				avr-22				mai-22				juin-22				juil-22				août-22				sept-22			
	s5	s6	s7	s8	s9	s10	s11	s12	s13	s14	s15	s16	s17	s18	s19	s20	s21	s22	s23	s24	s25	s26	s27	s28	s29	s30	s31	s32	s33	s34	s35	s36
lun	31	07	14	21	28	07	14	21	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	05
mar	01	08	15	22	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30	06
mer	02	09	16	23	02	09	16	23	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24	31	07
jeu	03	10	17	24	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25	01	08
ven	04	11	18	25	04	11	18	25	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	02	09

Dates prévisionnelles :

Date du contrat de professionnalisation : du 08/09/2021 au 08/09/2022

Date de la formation : du 08/09/2021 au 08/09/2022

NB : les dates proposées seront à confirmer lors de la parution du calendrier universitaire pour l'année 2021/2022

16 semaines à l'école

36 semaines dans l'entreprise

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics, industriels et commerciaux peuvent embaucher des étudiants en contrat de professionnalisation.

TRANSMETTEZ-NOUS VOS OFFRES DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Centre de formation continue de l'INSA

Tél. : 03 88 14 47 90

contrat.pro@insa-strasbourg.fr

SÉCURISEZ VOTRE OPÉRATION DE RECRUTEMENT

Embaucher un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de **sécuriser votre recrutement**. Sur une **période de 12 mois** l'emploi du temps de votre nouveau collaborateur alterne entre :

- des temps d'enseignement et d'encadrement de projet à l'INSA Strasbourg ;
- des temps de travail sur le site de l'entreprise, au service des projets de l'entreprise.

L'intégration du jeune est encadrée à la fois par :

- un enseignant INSA ;
- par un collaborateur de votre entreprise formé pour assurer la fonction de tuteur.

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

L'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02. Le centre de formation continue de l'INSA Strasbourg envoie à l'entreprise la convention de formation, la fiche mission et le planning. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCO pour une demande de prise en charge.

OPTIMISEZ VOTRE BUDGET FORMATION

En tant qu'employeur vous avez financé chaque année le contrat de professionnalisation en versant une contribution à votre OPCO (ex OPCA). Recruter un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de mobiliser ces fonds déjà versés afin de financer les frais de formation de l'étudiant.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION À L'INSA

Coût de la formation : **6000 € net de taxes**. Tout ou partie des frais de formation peuvent être pris en charge par votre OPCO.

PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION DE L'ÉTUDIANT

La rémunération de l'alternant en contrat de professionnalisation est à la charge de l'employeur. Dans certains cas il est possible de bénéficier d'aides spécifiques. Il existe un portail de l'alternance permettant de faire des simulations sur internet : www.alternance.emploi.gouv.fr

NB : le planning de l'alternance, la procédure de gestion, les formulaires sont disponibles sur la page dédiée aux contrats de professionnalisation de notre site internet :

<http://www.insa-strasbourg.fr/fr/contrat-de-professionnalisation/>





INSA Strasbourg
Centre de formation continue

24 boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex

www.insa-strasbourg.fr

contrat.pro@insa-strasbourg.fr

+33 (0)3 88 14 47 90